



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION	DECISION DU PRESIDENT N° 2021/ 03 - 0034
SERVICE EMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES – NUMERIQUES ET BUREAUTIQUES Nomenclature Acte : 1.1.2 – Marchés sur appel d'offres

Le Président de Mont de Marsan Agglomération ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Communautaire peut charger le Président pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 chargeant Le Président, des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Expose :

Un appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2020 au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme acheteur du pouvoir adjudicateur (Landespublic) pour une remise d'offres au 12 janvier 2021, conformément aux dispositions des articles L 2124-1 et R 2124-1 du Code de la Commande Publique afin de désigner les attributaires des marchés portant sur la fourniture de matériels informatiques, numériques et bureautiques, pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et reconductible tacitement 1 fois une année (sans montant minimum ni maximum de commandes).

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur le prix (60%), le choix technologique (20%) et les délais, la garantie, les références et l'interlocuteur unique (20%) , la commission d'appel d'offres a décidé, dans sa séance du 08 mars 2021, d'attribuer les accords cadres sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, présentées par les sociétés suivantes :

- - lot 01 Ordinateurs et écrans à la Société MDM INFORMATIQUE (40 Mont de Marsan),
- - lot 02 Ordinateurs portables à la Société MDM INFORMATIQUE (40 Mont de Marsan),
- - lot 03 Serveurs à la Société ACT SERVICE (17 La Rochelle),
- - lot 04 Périphériques d'impression à la Société ESI FRANCE (33 Bordeaux),
- - lot 05 Périphériques de stockage à la Société ESI FRANCE (33 Bordeaux),
- - lot 06 Onduleurs à la Société ECUS (16 Brie),
- - lot 07 Vidéoprojection à la Société ESI FRANCE (33 Bordeaux),
- - lot 08 Tablettes à la Société ACT SERVICE (33 Bordeaux),

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le 24/03/2021

ID : 040-244000808-20210324-2021_03_0034-AU



- - lot 09 Wifi à la Société MDM INFORMATIQUE (40 Mont de Marsan).

Décide d'intervenir à la signature du marché dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 24 MARS 2021

Charles DAYOT

Président de Mont de Marsan Agglomération



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr)